

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
fixant la composition de la Commission de déontologie
pour les Services du Gouvernement de la Communauté
française et les Organismes d'intérêt public relevant du
Comité de secteur XVII**

A.Gt 17-03-2006

M.B. 22-05-2006

Modifications:

A.Gt 09-06-2006 - M.B. 05-09-2006

A.Gt 25-01-2007 - M.B. 28-03-2007

A.Gt 21-11-2008 - M.B. 23-01-2009

A.Gt 15-05-2014 - M.B. 24-06-2014

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, notamment l'article 87, modifié par la loi spéciale du 8 août 1988 et par la loi spéciale du 16 juillet 1993;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 avril 2003 portant le Code de déontologie des membres du personnel des Services du Gouvernement de la Communauté française et de certains Organismes d'intérêt public, notamment l'article 37;

Sur la proposition du Ministre de la Fonction publique;

Vu la délibération du Gouvernement du 17 mars 2006,

Arrête :

Modifié par A.Gt 15-05-2014

Article 1^{er}. - En exécution de l'article 37 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 avril 2003 portant le Code de déontologie des membres du personnel des services du Gouvernement de la Communauté française et de certains Organismes d'intérêt public, sont nommés en qualité de Président et Président suppléant de cette Commission :

Président : M. Vincent-Emmanuel FRANSKIN, magistrat *[remplacé par A.Gt 15-05-2014]*

Président suppléant : M. Jean-Pierre VLERICK, magistrat.

Modifié par A.Gt 09-06-2006; AGt 25-01-2007 ; remplacé par A.Gt 21-11-2008 ; A.Gt 15-05-2014

Article 2. - Sont nommés en qualité de membres de cette Commission :

A. En qualité de fonctionnaires internes :

1. M. Frédéric DELCOR, Secrétaire général

Suppléant : M. Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général

2. M. Benoît PARMENTIER, Administrateur général de l'O.N.E.

Suppléante : Mme Tania DUBRULE, Directrice

3. M. Michel POULEUR, Administrateur général de l'E.T.N.I.C.

Suppléante : Mme Marie-Pierre DEJOIE, Directrice générale adjointe

4. Mme Anne HICTER, Fonctionnaire dirigeante de l'I.F.C.

Suppléant : M. Christophe MELON

5. M. Julien NICAISE, Administrateur de l'ARES.

Suppléante : Mme Isabelle FERY, Directrice



B. En qualité d'experts extérieurs :

1. Mme Nathalie DENIES, Conseillère juridique au Centre pour l'égalité des Chances et la lutte contre le racisme

Suppléant : M. Patrick CHARLIER, Directeur adjoint faisant fonction du Centre pour l'égalité des Chances et la lutte contre le racisme

2. M. Claude DYON, Directeur général adjoint honoraire

Suppléant : M. Claude CHENOIX, Directeur général adjoint honoraire

3. Mme Monique DISCALCIUS, Fonctionnaire générale honoraire du Service Communication externe du Gouvernement fédéral

Suppléant : Louis AWOUST, Directeur général honoraire

4. Mme Francine BERNARD- LACHAERT, Directrice générale honoraire

Suppléant : M. Vincent de COOREBIJTER, Directeur général du C.R.I.S.P.

5. Mme Françoise D'HAUTCOURT, Membre de la Commission de la protection de la vie privée

Suppléant : M. Michel PARISSÉ, ancien Président de la Commission de la protection de la vie privée.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 4. - Le Ministre de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 mars 2006.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente,

Mme M. ARENA

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

Le Ministre du Budget et des Finances,

M. DAERDEN

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

Cl. EERDEKENS

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse,

Mme F. LAANAN

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Mme C. FONCK